

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Septembre

MESSAGÈRE DE PAIX

De toute part les manifestations à laquelle donnera lieu l'arrivée de la flotte russe à Toulon s'annoncent comme devant avoir un caractère aussi unanime que grandiose.

Le gouvernement, les conseils généraux, les municipalités, la presse, multiplient leurs efforts et font assaut de bonne volonté et de patriotisme. Il y a là un mouvement vraiment national qu'il n'est pas besoin d'encourager — on pourrait lui appliquer la devise de Pierre le-Grand lui-même : *Vire acquirit eundo*, car il ne fera que s'accroître — mais auquel on ne saurait trop applaudir, pour des motifs de l'ordre le plus patriotique et le plus élevé.

Tout d'abord, il est bon que la France conserve dans le monde ce renom de politesse, de courtoisie et d'hospitalité cordiale qui a toujours été le sien ; elle ne doit donc pas rester en arrière de l'admirable réception qui fut faite à ses marins à Cronstadt et à Pétersbourg.

Mais il y a plus et davantage. Nous venons, chacun le sait et chacun l'a senti, fût-ce même avec un douloureux silence, d'assister à un spectacle inventé tout exprès pour nous causer la plus pénible émotion. Nous avons montré du calme et du sang-froid, et nous avons bien fait.

La France a le devoir de ne pas servir la politique de nos ennemis qui ne demanderaient qu'à l'entraîner dans la voie où leurs provocations l'appellent.

Dût-elle réfréner cette vivacité d'impressions qui était autrefois un trait distinctif de son caractère, elle a tout avantage, tout intérêt, à conserver l'attitude qui lui a si bien réussi.

Quel chemin notre pays a-t-il parcouru depuis qu'en 1871 M. Thiers, dont le grand nom doit être salué avec une respectueuse reconnaissance toutes les fois qu'on parle du relèvement de la France, a imprimé à

notre politique extérieure une allure à la fois si ferme et si prudente !

N'était-ce point d'ailleurs le bon sens lui-même que, dans l'état troublé de l'Europe et du monde, la meilleure de toutes les politiques, pour la France, était et est encore de se recueillir et de savoir attendre ?

Si l'alliance russe elle-même nous est à cette heure si précieuse, c'est moins encore peut-être parce que, le cas échéant, elle mettrait à notre disposition pour venir à notre secours des flottes et des armées puissantes, que parce qu'elle empêche la rupture de l'équilibre européen, laquelle, il ne faut pas se le dissimuler, entraînerait fatalement une guerre universelle.

Oui, et c'est là ce qu'on ne saurait trop répéter à la veille du jour où la flotte russe va paraître dans les eaux de Toulon, c'est la paix, la paix avec honneur, que leur alliance assure aux deux nations et du même coup à l'Europe entière.

Sans cette alliance, tout resterait à la merci d'un incident qu'il est toujours assez facile, de la part de celui qui se croit le plus fort, de faire naître quand et comme il veut.

Que l'on se rappelle les récentes et singulières, pour ne pas dire les cyniques révélations de M. de Bismarck sur sa façon d'arranger les dépêches qui devaient à l'heure voulue par lui, entraîner la déclaration de guerre.

On a beau passer des revues et multiplier les manœuvres de corps d'armée sur la frontière, en évoquant les mânes de Guillaume I^{er} et de Moltke, il y a fort loin de ces parades à une mobilisation sérieuse et à une entrée en campagne, lorsqu'on sent, devant et derrière soi, un groupe de forces égal, sinon supérieur en nombre, aux armées de la triple alliance, en admettant qu'à la dernière heure, elles marchent avec un parfait ensemble.

Or, ce que veut la France, comme la Russie, c'est la paix.

Pour notre pays les dernières élections ont fourni une nouvelle et éclatante démonstration de cette vérité.

Monsieur pût insulter Pierre Kervigan, on n'est attaqué que par ses égaux en talent et en noblesse.

De ce jour-là, la guerre fut déclarée ouvertement. Mais peu importait à Gertrude, les petites misères qu'on lui faisait souffrir s'émoussaient contre sa résignation. Plus même, elle en était heureuse, car il lui semblait qu'elle souffrait pour Pierre. Gertrude ne négligeait aucune occasion d'être désagréable à sa sous-maitresse. Mais tout cela allait paraître bien mesquin à Gertrude à côté de la grande douleur qui lui était réservée.

Dans son engagement avec Mme d'Avrigny, il était porté que le deuxième dimanche de chaque mois, Gertrude serait libre et aurait l'entière disposition de sa journée. Or, cinq mois après son entrée au pensionnat, Berthe de Gerfaut, qui s'était prise d'une grande affection pour sa maître se vint, accompagnée de sa mère, la baronne de Gerfaut, demander à la jeune fille si elle voulait passer avec elle sa journée de vacances.

Gertrude accepta avec joie. C'était quitter pour un jour sa prison. A peine de temps à autre sortait-elle un instant. De plus, depuis quelques semaines sa tristesse augmentait. M. et Mme Delcroix s'étaient décidés à ne pas aller à Paris et à passer tout l'hiver à la Ravinière. Pierre voyageait pour ses travaux. Gertrude se trouvait donc seule et comme perdue dans Paris.

C'était une belle journée de la fin de mai. A neuf heures du matin, un landeau vint prendre Gertrude à la pension, à la grande colère de Mme d'Avrigny, qui n'avait jamais été l'objet d'une pareille attention.

Pour la Russie, l'attitude à la fois si calme et si fière, si clairvoyante et si sage, du czar Alexandre III, le dit assez haut.

C'est donc une messagère de paix et d'espérance que la France tout entière saluera dans la flotte russe, dont la présence à Toulon rendra plus évidente encore l'entente parfaite des deux grandes nations, basée sur de mutuels intérêts comme sur de réciproques sympathies.

J. QUERCYTAÏN.

Mort du Général de Miribel

Ainsi que nous l'avions annoncé mardi par dépêche, le général de Miribel, chef d'état-major général au ministère de la guerre, est mort lundi soir, à onze heures et demie, au château de Châtellard, dans la Drôme, où il était en villégiature avec sa famille.

Les circonstances dans lesquelles le général a trouvé la mort ne sont pas jusqu'ici nettement établies, et les nouvelles parvenues à ce sujet sont passablement contradictoires.

D'après une dépêche de Valence, l'accident se serait produit ainsi :

Samedi soir, à cinq heures, le général faisait une promenade à cheval. L'animal s'étant cabré, le général fut renversé, ses pieds restant engagés dans les étriers.

Le fils du général, qui était à ses côtés, parvint à arrêter la monture. A ses cris les gens du château accoururent et dégagèrent le blessé qui fut immédiatement transporté sur son lit.

Le docteur Robin, de Grandserre, a été mandé aussitôt ; mais ses efforts sont restés infructueux.

D'autre part un télégramme de Grenoble annonce que le général de Miribel aurait été frappé d'une attaque d'apoplexie, sur son cheval, en rentrant d'une promenade.

Le général causait avec son neveu quand il s'affaissa sur sa selle.

On s'empressa autour de lui et on le transporta au château, mais il tomba presque immédiatement dans un état comateux dont il ne devait plus sortir.

Les deux versions sont également plausibles. Depuis quelques temps, le général était surmené par des travaux considérables. Il avait eu besoin de toute son énergie pour mener à bonne fin le voyage qu'il a fait tout récemment sur notre frontière des Alpes avec les officiers du grand état-major.

Les Gerfaut demeuraient l'été aux environs de Paris, à Louveciennes, où ils possédaient une très belle habitation. Ce fut là que le landeau déposa la jeune fille vers onze heures. On lui fit grand accueil. Chaque personne comprenait qu'il fallait faire oublier à la sous-maitresse, à force de prévenances, l'infériorité de sa situation.

Les invités du père et de la mère de Berthe étaient composés d'un parent éloigné et d'un très riche industriel américain, M. Mortimer, qui venait d'arriver en France après avoir fait fortune aux Etats-Unis. On le disait plusieurs fois millionnaire. Ses cheveux blancs lui donnaient l'apparence d'un homme de soixante ans, quoiqu'en réalité il fut plus jeune. De plus, on attendait une jeune femme, amie de la baronne, qu'on appelait « la comtesse ».

Vers midi, cette dernière arriva, et qu'elle ne fut pas l'étonnement de Gertrude en reconnaissant son ancienne compagne, la comtesse Arcos !

Il faut dire, à la louange de Liane, qu'elle se conduisit bien et ne rougit nullement de connaître une sous-maitresse, simplicité toute naturelle puisque nul n'est plus digne de respect qu'une institutrice.

— Vous vous connaissez donc, demanda Berthe étonnée.

— Si nous nous connaissons ? s'écria Liane. Mais Gertrude et moi nous avons été élevées ensemble.

Elles avaient des choses à se conter. Gertrude avait trouvé son amie embellie encore. Liane, du reste, la mit bientôt à l'aise en lui racontant ce qui était arrivé.

— N'est-ce pas que mon deuil me va bien, lui

dit-elle. Les obèques auront lieu probablement à Grenoble, où le général possède une sépulture de famille.

Né à Montbonnot (Isère), en 1831, M. de Miribel entra à l'Ecole polytechnique, sortit dans l'artillerie et quitta l'Ecole d'Application de Metz pour se rendre en Crimée, où il fit ses premières armes.

Rentré en France et classé au régiment d'artillerie à cheval, il fit avec ce corps la campagne d'Italie, en 1859. Le soir de la bataille de Magenta, il était décoré de la Légion d'Honneur. Quelques jours plus tard, à Solferino, il avait les deux mains traversées par une balle et recevait les galons de capitaine.

Lorsque l'expédition du Mexique fut décidée, le capitaine de Miribel obtint de faire partie de l'état-major de l'artillerie du corps, sous les ordres du général de Launnière. Le général le désigna à l'attaque de Puebla, où lui-même fut tué, pour commander le détachement chargé d'enclouer les bouches à feu de l'ennemi, mission dangereuse, car ces encloueurs devaient monter à l'assaut les premiers.

Le capitaine de Miribel, blessé d'une balle à la tête, mis à l'ordre du corps d'armée, reçut, le 3 avril 1863, la croix d'officier pour ce fait de guerre.

Resté au Mexique jusqu'à la fin de l'expédition, il revint en France et fut pris comme officier d'ordonnance par le ministre de la guerre, maréchal Randon.

En quittant le ministère, en janvier 1867, le maréchal Randon nomma M. de Miribel chef d'escadron, et cet officier supérieur fut alors attaché à l'état-major de l'artillerie du corps commandé par le général de Ladmirault et réuni au camp de Châlons, en avril 1867, en prévision des complications que pouvaient faire naître les affaires du Luxembourg.

Enfin, en décembre de l'année suivante, M. de Miribel fut choisi pour être attaché militaire en Russie.

En 1870, dès que la guerre est déclarée, le commandant de Miribel demande à rentrer en France. Il arrive à Paris, quelques jours avant l'investissement et reçoit le commandement de l'artillerie de la division de Maussion avec laquelle il prend part aux combats de Châtillon et de la Malmaison.

Promu lieutenant-colonel le 3 novembre et nommé au commandement d'une brigade de la division Berthaut (mobiles du Loiret et de la Seine-Inférieure), il fut fortement engagé à Champigny où sa brigade fit des pertes sensibles.

M. de Miribel nommé colonel après Champigny, conserva le commandement de sa brigade

dit-elle.

— Pauvre Liane, tu as dû avoir un grand désespoir en perdant ainsi ton mari si peu de temps après son mariage ?

— Mon Dieu, certes, j'ai eu du chagrin. Mais enfin... tu comprends, je connaissais très peu M. Arcos. Il n'avait pas une nature qui répondit beaucoup à la mienne. De plus, je n'avais pas pour lui ce qu'on peut appeler de l'amour, ne l'ayant guère épousé que pour me marier...

— Et il a été tué en duel.

— Oui.

— Mais pourquoi ce duel ?

Liane rougit et détourna les yeux.

— A propos, reprit-elle, tu auras à dîner aujourd'hui un de tes amis.

— Un de mes amis ? Oh ? ils sont peu nombreux.

— C'est pour cela que tu devrais déjà avoir deviné. Voyons, je vais te mettre au courant. Je l'ai connu en Hollande.

Le cœur de Gertrude battit à rompre. Le nom de Pierre lui vint sur les lèvres, elle n'osa pas le prononcer.

— C'est M. Kervigan, poursuivit Liane.

Ce fut au tour de Gertrude à rougir et à détourner les yeux. Chacune des deux amies avait donc un secret. Quel était celui de Liane ? Elles entrèrent au salon où il fut décidé qu'on allait organiser une promenade dans la forêt de Marly.

Pendant qu'on faisait les préparatifs, il se produisit un incident que personne ne remarqua, mais qui devait avoir, hélas ! une influence considérable sur la vie de Gertrude.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XIII

NOUVEAUX PERSONNAGES

— Cela ne m'étonne pas, du reste, continua « l'intéressant jeune homme ». Tout le monde sait ce que vaut ce Kervigan. D'abord, il n'a aucun talent, rien que de l'intrigue. Il a accablé de flatteries basses les membres du jury, c'est comme cela qu'il a obtenu son prix de Rome et sa croix.

— C'est de Monsieur Pierre Kervigan que vous parlez, dit Gertrude d'un ton bref.

— Oui, Mademoiselle.

— Alors, je vous apprendrai que M. Kervigan est mon ami, et je vous prierai de ne pas attaquer mes amis devant moi.

— Vous oubliez, Mademoiselle, que M. Maradoux est à ma table et non à la vôtre, chez moi et non chez vous, et qu'il n'a donc pas à s'occuper de ce qui vous convient ou non.

— Moi, Madame, j'ai le droit de me retirer et je le fais. Seulement j'avais tort de croire que

qu'il dirigea une dernière fois à Buzonval. Cet officier supérieur fit encore le second siège de Paris. Maintenu dans le grade de colonel par la commission de révision des grades, il commanda successivement le 8^e d'artillerie, puis l'artillerie du 6^e corps, à Châlons-sur-Marne.

Général de brigade le 3 mai 1875, chef de la mission chargée de suivre les manœuvres allemandes en 1877, chef d'état-major général de l'armée de 1877 à 1879, il reprit ces dernières fonctions de novembre 1881 à janvier 1882, sous le ministère Gambetta.

A cette époque, la nomination de M. de Miribel donna lieu à de virulentes polémiques dans la presse et à un vif débat à la Chambre, le 13 décembre 1881.

Depuis son départ du ministère, à la chute de Gambetta, il a pris la part la plus active à tous les grands travaux militaires, réformes des instructions sur les manœuvres, réfection de l'armement et de la fortification, réorganisation des différents services. Dans tout et partout, il a été consulté avec fruit, et ses avis ont presque toujours prévalu au sein du Conseil supérieur de la Guerre dont il était un des membres les plus anciens et les plus écoutés.

Commandant du 6^e corps d'armée le 21 octobre 1888, M. de Miribel adressa à ses troupes un ordre du jour dans lequel il disait entre autres choses : « Je vous donnerai l'exemple du respect des lois, de l'obéissance au gouvernement de la République et du dévouement passionné à la France et à l'honneur de son drapeau. »

Enfin, le 6 mai 1890, le général de Miribel rentra au ministère de la guerre et reprénaît les fonctions de chef d'état-major général ; sa nomination était accueillie de la façon la plus sympathique par la presque unanimité de la nation.

Le regretté général était grand-officier de la Légion d'honneur et comptait quarante-quatre ans de services, sept campagnes, trois blessures et une citation.

Dès que la nouvelle de la mort du général de Miribel lui a été annoncée, le général Loizillon, ministre de la guerre, a quitté Bléré, où il était allé pour assister aux manœuvres, et est rentré à Paris.

Tous les journaux, à quelque parti qu'ils appartiennent, parlent en termes émus de la mort du chef de l'état-major général ; il n'y a pas la moindre dissonance et tous s'accordent à reconnaître les hautes capacités, les nombreux mérites et la puissance exceptionnelle de travail de cet officier général. L'impression douloureuse est unanime.

On ne parle pour prendre la direction de l'état-major général que du général Le Mouton de Boisdeffre, l'ami et le disciple aimé du général de Miribel.

Le *Journal* dit que l'excès de travail auquel se livrait le général de Miribel a pu contribuer à avancer sa fin. Notre confrère rappelle à ce sujet le propos suivant du grand chancelier de la Légion d'honneur :

« Général, disait un jour le général Février au chef d'état-major général, quand on arrive à nos âges, c'est-à-dire quand on a dépassé la soixantaine, ce n'est jamais impunément qu'on surmène son cerveau comme vous le faites. Songez-y et ménagez-vous. » Mais cet homme robuste se sentait encore si jeune sans doute qu'il crut devoir passer outre et continuer à se donner tout entier à sa grande tâche patriotique.

Un des compagnons d'armes du général de Miribel écrit au *Temps* :

« Le général de Miribel a établi cinq plans de défense de notre frontière de l'Est, auxquels ses successeurs à l'état-major général n'ont rien pu changer. Depuis, il a complété ce superbe travail, qui est maintenant définitif.

Après la frontière de l'est, Miribel a étudié les défenses du Jura. Cette année, il s'est occupé de la frontière des Alpes. Il est mort après avoir achevé le programme qu'il s'était tracé, car l'étude de côté de la frontière des Pyrénées n'était pas d'une nécessité immédiate. A son dernier voyage sur les Alpes, qui vient de se clore par cette mort si cruelle, les officiers qui l'accompagnaient ont pu admirer l'admirable science de celui que j'appellerai non un chef, mais un maître.

D'humeur égale, il donnait l'exemple du travail et de l'endurance. Dans son dernier voyage, on partait à sept heures du matin et jusqu'à six heures du soir, sans prendre le moindre repos pendant vingt-cinq jours, il était le premier et le dernier à cheval ou à dos de mulet.

L'œuvre de Miribel mériterait un long et sérieux examen. Aujourd'hui je me bornerai à dire ceci : Miribel a vaincu toutes les résistances ; il restera le stratège impeccable, dont la science sera la source où devront puiser tous nos officiers d'état-major et sa perte est un deuil immense, cruel pour l'armée et pour la patrie française. »

La nouvelle Chambre

Les élus du 20 août et du 3 septembre, on l'ignore peut-être, ne sont pas encore réellement députés.

Ils n'entreront en fonctions que le 4 octobre à minuit, date à laquelle l'ancienne Chambre aura seulement cessé d'exister.

C'est donc le 4 octobre à minuit que, au moyen de leur carte photographique, les nouveaux députés pourront voyager gratuitement en chemin de fer.

Mais c'est seulement après leur validation qu'ils recevront le baromètre, l'écharpe tricolore et la médaille constituant leurs insignes officiels.

Les Marins Russes en France

La délégation de la presse s'est rendue, hier, à deux heures, à l'ambassade de Russie.

Elle a fait officiellement part, à M. le baron de Mohrenheim, des fêtes qu'elle est en train d'organiser avec le concours de la presse départementale, pour la réception des marins de l'escadre russe.

L'ambassadeur de Russie a déclaré qu'il était très touché des manifestations qui se préparaient. Il y voit une nouvelle preuve de la sympathie de toutes les régions de la France pour la Russie, sympathie qu'il a pu constater dans les voyages qu'il a faits dans notre pays.

M. le baron de Mohrenheim a ajouté qu'il considérait l'amitié de la France et de la Russie comme un gage de paix pour l'Europe.

En ce qui concerne les mesures arrêtées par le gouvernement russe, M. le baron de Mohrenheim a dit qu'il n'avait encore reçu que la dépêche officielle l'avertissant de la venue de l'escadre russe à Toulon, mais qu'il attendait des nouvelles de Saint-Petersbourg.

L'ambassadeur de Russie, aussitôt le retour de M. Develle, s'entendra avec notre Ministre des Affaires étrangères pour arrêter les dispositions définitives.

En terminant, M. le baron de Mohrenheim a assuré la délégation de la presse qu'il la recevrait de nouveau, avec plaisir, d'ici quelques jours.

Le comte de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a quitté Petersbourg avant-hier soir. Il vient communiquer au gouvernement français les détails de l'arrivée et du séjour de l'escadre russe à Toulon, détails arrêtés entre les Ministres de la Marine et des affaires étrangères de Russie.

Jusqu'à l'arrivée de notre ambassadeur on ne sera donc fixé ni sur la durée du séjour de la flotte, ni sur le voyage à Paris.

Le programme des fêtes n'est, du reste, pas encore arrêté.

Toutefois, il paraît que, d'après un projet qu'on étudie en ce moment, l'état-major russe, en venant de Toulon, gagnerait la gare de Courcelles par le chemin de fer de ceinture. Sur cette place très vaste, aurait lieu la première réception ; puis le brillant cortège se rendrait à l'Arc-de-Triomphe et passerait sous l'immense arcade du monument au son des musiques militaires.

L'état-major russe, les marins, les délégations qui seraient portées à leur rencontre se dirigeraient ensuite à l'Hôtel-de-Ville où le pain et le sel leur seraient offerts, par la superbe avenue des Champs-Élysées, qui serait, à cette occasion décorée magnifiquement.

Mme Juliette Adam, faisant appel aux femmes françaises pour fêter la visite des marins russes, les engage à porter au corsage deux branches de myosotis pendant toute la présence de l'escadre russe en France.

La Conversion du 4 1/2

SOIXANTE A CENT MILLIONS D'ECONOMIE

Encore quelques mois, quelques semaines peut-être, et la rente 4 1/2 aura cessé d'exister.

Le 16 août dernier, en effet, a expiré le délai de 10 ans pendant lequel l'Etat s'était, lors de la conversion du 5 0/0 en 4 1/2, en 1883, interdit toute nouvelle conversion. Et il est certain que les efforts du ministre vont tendre à préparer une opération devant alléger le budget d'une dépense annuelle de 60 à 100 millions.

Rien ne saurait encore être fixé quant à l'époque et à la combinaison qui seront adoptées, car on doit tenir le plus grand compte de l'état du marché financier au moment où l'on veut réaliser une opération de cette importance. Mais on peut dès aujourd'hui apprécier les mérites respectifs des divers systèmes en présence et les avantages que pourrait retirer de la conversion les rentiers et le budget.

LES PLAINTES DES RENTIERS

Il nous paraît inutile de rééditer la théorie du droit de l'Etat à la conversion, droit formel résultant d'une convention librement consentie au moment de l'emprunt.

Bornons-nous à faire remarquer que les porteurs actuels de rente 4 1/2 ont été bien avertis. Depuis le mois d'août 1893, le 4 1/2 a baissé de 110,90 à 103,30, tandis que le 3 0/0 s'élevait de 74,15 à 100,60, son plus haut cours de 1892.

Mais le 4 1/2 donnait un intérêt supérieur à celui du 3 0/0. Durant la période précitée, en

effet, il a rapporté en moyenne 4,23 0/0, alors que le 3 0/0, dont le revenu moyen ressort à 3,51 0/0, ne donne aujourd'hui que 3,03.

Les rentiers détenteurs du 4 1/2 0/0 ont donc perçu pendant dix ans un revenu supérieur à celui des détenteurs de 3 0/0. Et c'est pourquoi ils ont conservé leurs titres, préférant un supplément de revenu à l'accroissement de capital que leur aurait procuré l'arbitrage de leur 4 1/2 contre du 3 0/0.

Il est donc naturel que l'Etat, qui sert 4 1/2 0/0 d'intérêt à un rentier possédant du 4 1/2, alors qu'il donne seulement 3 0/0 à ceux possédant du 3, fasse cesser cette anomalie quand il en a la faculté. Car si les droits des rentiers sont respectables, ceux des contribuables ne sont pas moins dignes d'intérêt.

LES CONDITIONS D'UNE CONVERSION

La première et même l'unique qualité d'une conversion, c'est... de réussir.

En dehors de la question d'opportunité résultant de la situation politique, économique et financière du pays, trois conditions principales sont nécessaires pour en assurer le succès :

1^o Il faut que la rente à convertir ait dépassé le pair de plusieurs unités depuis un certain temps. C'est le cas du 4 1/2.

2^o La nouvelle rente, proposée aux porteurs de la dette primitive, et qui est inférieure à la rente convertie, doit représenter, d'après le taux actuel du crédit de l'Etat, un capital immédiatement réalisable supérieur au pair de la rente à convertir. Il importe, en effet, de placer les rentiers dans l'alternative d'être remboursés à 100 francs ou de recevoir un nouveau titre ayant à la Bourse une valeur supérieure à 100 francs, et d'éviter dès lors les demandes de remboursement qui, si elles étaient trop considérables, nécessiteraient l'émission d'un nouvel emprunt dans des conditions déplorablement.

Examinons rapidement les divers systèmes proposés pour convertir les 300 millions de rente 4 1/2 0/0 existant actuellement et représentant un capital de 7 milliards.

LES PROJETS DE CONVERSION

Trois projets sérieux sont en présence. Pour 4,50 de 4 1/2 0/0 on donnerait :

1^o 4 0/0 de rente 4 0/0 qui se trouveraient convertis de droit en 3,75 au bout de cinq ans, en 3,50 au bout de dix ans, 3,25 après quinze ans, et finalement en 3 francs de rente 3 0/0 dans vingt ans.

2^o 3,50 de rente 3 1/2 0/0 non convertible avant un délai déterminé.

3^o Enfin, le détenteur de 4,50 de rente recevrait simplement un titre de 3 fr. de rente 3 p. 0/0.

Cette solution radicale serait la plus avantageuse pour l'Etat. Il suffirait que le 3 0/0 qui est actuellement à 99,50, monte à 100,50 ou 101, pour que le rentier se trouve dans la nécessité d'accepter cette diminution de revenu.

Peut-être recourra-t-on à l'une des deux premières combinaisons pour ménager le budget des porteurs de titres.

On a parlé aussi d'une conversion en rente 2 1/2 0/0. Mais la création de ce nouveau type, réclamée par quelques banquiers désireux de s'amuser à le faire monter jusqu'au pair, paraît séduire peu d'économistes.

LE PRODUIT DE LA CONVERSION

Suivant le mode de conversion adopté, le bénéfice de l'Etat sera plus ou moins considérable.

Si l'on donne 3 fr. d'une rente quelconque au porteur de 4 fr. 50 de rente 4 1/2, il y aura 100 millions de moins à inscrire chaque année au budget pour le service de la dette. Si le rentier reçoit 3 fr. 50, le boni ne sera que de 65 millions environ.

Le ministre des finances paraît disposé à appliquer ce bénéfice, quel qu'il soit, au remboursement d'une partie de la dette flottante consistant en obligations sexennaires émises pour le paiement des garanties d'intérêt aux compagnies de chemins de fer. C'est-à-dire la somme à payer chaque année comme garantie d'intérêt aux compagnies qui, à partir de l'exercice 1894, figure dans le budget ordinaire, et qui jusque là était inscrite au budget extraordinaire.

Aucune recette prévue n'était affectée à la compensation de cette dépense. On escomptait pour la couvrir les plus-values de recettes.

Ces plus-values ayant fait défaut à un moment donné, on a dû emprunter de l'argent au moyen d'obligations à court terme remboursables à des échéances successives. Il reste à amortir actuellement environ 300 millions de ces obligations, dont les dernières doivent être remboursées en 1895.

On émettrait, pour payer ces 300 millions, de nouvelles obligations dont les échéances seraient calculées de manière que leur remboursement s'opère progressivement au moyen de la disponibilité annuelle, du « moins à payer aux rentiers » que payeraient toujours les contribuables, résultant de la conversion.

Après quoi, l'économie, qu'elle soit réalisée effectivement ou qu'elle soit affectée à une dépense nouvelle, se traduirait toujours par une somme de 60 à 100 millions en moins demandée chaque année aux contribuables.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil Général

Séance du 12 septembre 1893

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Many dépose un vœu signé par plusieurs de ses collègues, invitant le gouvernement à porter à 2 centimes la retenue opérée par kilogramme de tabac, afin d'en pouvoir consacrer le produit à la création d'une assurance mutuelle.

Après des observations de MM. Rey, Béral et Talou, le vœu est renvoyé à la commission des vœux.

Le conseil renvoie à la même commission : 1^o Un vœu de M. Cocula demandant la construction d'un pont sur la Dordogne au lieu dit Mareuil ;

2^o Un vœu du même tendant à autoriser la commune de Vaillac à planter du tabac.

Un vœu de M. Delpon, demandant la création d'une halte à Flaujac, sur la ligne de Brive à Capdenac, est renvoyé à la commission des travaux publics.

Sur la proposition de M. Béral, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil :

1^o Autorise à prendre sur le reliquat de l'emprunt de 14,600 fr. la somme de 2,750 fr. nécessaire à la construction d'un pont sur le ruisseau de Tartugier (chemin d'intérêt commun n^o 58) ;

2^o Donne acte à M. le Préfet du rapport sur les études complémentaires de la ligne de Gourdon à Carsac, et insiste auprès du gouvernement pour que les travaux soient exécutés au plus tôt.

Sur la proposition de M. Vival, rapporteur de la même commission, le conseil :

1^o Donne acte à M. le Préfet de la communication de la liste des objets mobiliers de l'école normale d'instituteurs, dont on demande la réforme ;

2^o Vote une subvention de 80 francs à la commune de Loubressac pour la construction de banquettes de sûreté sur le chemin d'intérêt commun n^o 3, au lieu dit Lapoujade ;

3^o Rejette la demande d'installation d'une salle d'isolement à l'école normale d'instituteurs, dont la dépense est déclarée inutile.

5^o Approuve les nouveaux baux à loyer des casernes de gendarmerie de Luzach, Gramat, Montcuq, Assier et Labastide-Murat, à la condition : 1^o que la durée sera de 12 ans ; 2^o que dans les réparations le papier peint n'entrera pas en compte et que le prix en sera défalqué de celui du loyer ;

6^o Approuve le programme des travaux des chemins vicinaux s'élevant à 262,191 fr. et délègue à la commission départementale le soin d'appliquer aux travaux éventuels les disponibilités qui pourraient se produire.

Le conseil, sur la proposition de M. Cocula, au nom de la même commission :

1^o Donne acte à M. le Préfet de la communication des procès-verbaux de règlement du matériel et du mobilier des écoles normales, et ajourne à la session d'avril, pour présentation d'un devis, les demandes des conseils d'administration de ces écoles tendant à diverses acquisitions et réparations ;

2^o Approuve l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun 99, entre Granges et l'écluse de St-Martin-Labouval.

Sur la proposition de M. Delpon, le conseil : 1^o Classe à nouveau comme annexe du chemin de grande communication n^o 53, l'avenue de la station de Martel ;

2^o Donne acte à M. le Préfet de la communication du tableau des impositions en 1894 ;

3^o Adopte l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n^o 202, entre Sauliac et Firfe ;

Le conseil, sur le rapport de M. Iscard, donne acte à la commission départementale de la communication de ses procès-verbaux.

M. Rey est ensuite désigné pour faire partie de la commission chargée de l'examen des demandes contestées d'exemption temporaire d'impôt foncier.

Sur un rapport de M. Daffas, le conseil décide, en principe que les enfants abandonnés vicieux ou difficiles seront envoyés à l'établissement créé pour eux dans l'Ariège, pourvu que les frais de pension de cet établissement ne soient pas plus élevés que dans les autres.

Le conseil renvoie à une commission spéciale la proposition du même rapporteur, relative à la répartition de la subvention aux victimes de la sécheresse, concluant ainsi qu'il suit :

1^o Que les conseils municipaux dressent la liste des sinistrés les plus éprouvés et les plus nécessiteux ;

2^o Qu'une commission centrale fixe la part de chaque commune ;

3^o Que cette commission ne soit autre que

la commission départementale ou qu'au moins elle soit composée de membres du conseil.

Sur la proposition de M. Marceac, rapporteur de la commission des vœux, le conseil :
1° Divise en deux sections la commune de Terrou ;
2° Divise également en deux sections la commune de Cézac.

Sur la proposition de M. Grimal, rapporteur de la même commission, le conseil adopte les vœux suivants émis par le conseil d'arrondissement :

1° Que le chemin vicinal de la Lupte au Lemboulas soit achevé dans le plus bref délai ;
2° Que les travaux de la traverse d'Espère soient exécutés sans retard ;

3° Que l'élargissement du chemin n° 34 à Mercuès soit exécuté sans retard ;
4° Que le chemin vicinal de Toulouse à St-Henri soit classé ;

5° Qu'un bureau de poste et télégraphe soit créé à St-Cyprien ;

6° Que le caniveau de l'entrée de Montcuq soit transformé en aqueduc ;

7° Que le chemin n° 11 de Labastide-Marnhac aux Sept-Ponts soit promptement achevé ;

8° Que le centime retenu aux planteurs soit exclusivement réservé à indemniser les victimes des intempéries ;

9° Qu'une halte sans bagages soit établie à Flaujac ;

10° Que le chemin de Lacapelle-Marival à Souceyrac soit exécuté par Terrou ;

11° Qu'on exécute promptement le tramway de St-Céré à Bretenoux ;

12° Que les usines du Cantal et de Bagnac ne déversent plus leurs débris dans le Célé ;

13° Que le contingent de la contribution personnelle mobilière soit réparti au prorata de la valeur locative des habitations ;

14° Que la contribution des portes et fenêtres soit supprimée et remplacée par des centimes généraux sur la valeur locative ;

15° Qu'un bureau télégraphique soit créé à Assier ;

16° Que l'administration des cultes subventionne la commune d'Assier pour réparations à son église historique dans la même proportion que l'administration des Beaux-Arts ;

17° Que le gouvernement hâte la construction de la ligne de Gourdon à Carsac ;

18° Que la C^e d'Orléans adjoigne aux trains de marchandises passant à Gourdon à 11 h. du matin et à 1 h. du soir des wagons de voyageurs de 3^e classe ;

19° Qu'un tramway de Castelranc à Bretenoux soit construit par la vallée du Céou ;

20° Qu'une station d'étalon soit créée à Gourdon ;

21° Qu'un magasin de réception des tabacs soit créé à Gourdon ;

22° Que le Conseil vote une somme de 500 fr. pour augmenter les émoluments des employés de la sous-préfecture de Gourdon.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil renouvelle les vœux suivants :

1° Qu'une halte ou un arrêt soit établi à Salinié, commune de Fontanes ;

2° Que les communes de Trespoux, Concots, Villesèque, Sauzet, Figeac, St-Jean-de-Laur, St-Daunès, Cambayrac, Vire, Peyrilles, Lavercantière, Rampoux, Gignac et Cambes soient autorisées à planter du tabac ;

3° Que les compagnies de chemins de fer augmentent leur personnel pour prévenir les accidents ;

4° Que tout détenteur de perdreaux en cage soit frappé d'un impôt ;

5° Que les tarifs d'entrée des vins d'Espagne soient augmentés ;

6° Que le prix du blé soit relevé ;

7° Qu'il soit créé des billets aller et retour valables pour 3 jours de Figeac à Toulouse ;

8° Que des billets aller et retour de Cahors à Toulouse soient délivrés ;

9° Que les travaux de la traverse de Gignac soient continués ;

10° Qu'un wagon de 2^e soit joint au train 21 de Paris à Toulouse à son passage à Brive ;

11° Que la halte de Dégagnac soit pourvue d'une boîte à lettres et d'un abri pour les voyageurs ;

12° Qu'on mette à l'étude un tramway de Conduché à Figeac par la vallée du Célé ;

13° Qu'un bureau de poste soit créé à Gignac ;

14° Qu'il ne soit admis aux fonctions publiques que des candidats justifiant avoir fait leurs études dans un établissement universitaire ;

15° Que la ligne de Lamadeleine à Figeac soit construite sans retard ;

16° Que les trains omnibus aient un arrêt à Mareuil ;

17° Que la halte de Dégagnac soit transformée en station ;

18° Que l'arrêt de Douelle soit transformé en station ;

19° Qu'une station soit créée à Pongains, ligne de Capdenac à Brive ;

20° Qu'un 3^e étalon soit accordé à la station de St-Céré ;

21° Qu'une école pratique d'agriculture soit créée à Gourdon.

Sur la proposition de M. Cocula et après observations de MM. Rey, Calmeilles, de Lamaze, Cangardel, le conseil émet le vœu que le département du Lot soit autorisé à planter du tabac à fumer et que de nouvelles études soient faites à ce sujet, avec le concours de M. Drouhault.

Le conseil, sur la proposition de M. Cocula, renouvelle son vœu tendant à la suppression du permis de chasse et à son remplacement par des tickets journaliers.

M. le Préfet répondant à une question de M. Cocula, dit que M. le Ministre de l'Agriculture a délégué un inspecteur général pour visiter les lieux proposés pour l'installation de l'école d'agriculture de Gourdon, et que la question est actuellement à l'étude.

M. Calmeille insiste sur les sacrifices que la ville de Gourdon s'est imposés à ce sujet.

Le même conseiller demande à insister également afin que les travaux de la ligne de Gourdon à Carsac soient hâtés.

M. Lachière dit qu'il a fait des démarches à ce sujet auprès du ministre des travaux publics.

Sur la proposition de M. Brugalières, au nom de la commission des vœux, le conseil renouvelle le vœu de la construction du Canal des Deux-Mers.

Le conseil émet les vœux suivants :

1° Vœu de M. Rey, tendant à la prompte création d'une caisse nationale mutuelle d'assurances agricoles sous la direction de l'Etat.

2° Vœu du même demandant la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et son remplacement par une taxe additionnelle à l'impôt sur la propriété bâtie ;

3° Vœu de M. Vival qu'un bureau de poste soit créé à St-Pierre-Toirac ;

4° Vœu du même tendant à l'exécution en 1895 de la ligne de Lamadeleine à Figeac ;

5° Vœu de M. Cangardel tendant à la transformation de la halte de Dégagnac en station avec gare de marchandises.

La séance est levée et renvoyée au lendemain 2 heures.

Le culte des monuments

A CAHORS

La presse s'occupe avec juste raison de l'état de délabrement dans lequel on laisse le monument Clément-Marot. La *Dépeche*, comme l'*Alliance*, comme tous les journaux locaux et régionaux s'élèvent unanimement contre cet état de choses déplorable. Un grotesque traillage en bois sur lequel les ménagères viennent étendre leurs loques ; voilà l'encadrement que la mairie tolère depuis bientôt deux ans, au superbe spécimen d'architecture polychrome, dont un de nos éminents compatriotes nous a dotés avec le concours de l'Etat.

On assure que cela va finir. Tant mieux. Mais il y a si longtemps qu'on dit cela !

Manceuvres du 17^e corps

Tous les régiments du 17^e corps d'armée exécutent cette année, comme nous l'avons annoncé, des manœuvres. La 33^e division d'infanterie est composée des 65^e brigade (7^e et 9^e rég.) et 66^e brigade (11^e et 20^e rég.) ; la 34^e division des 67^e brigade (83^e et 126^e rég.) et 68^e brigade (59^e et 88^e rég.)

3 batteries du 18^e rég. d'artillerie sont adjoindes à la 65^e brigade, 3 batteries du 23^e rég. à la 66^e brigade, 3 batteries du 18^e rég. à chacune des 67^e et 68^e brigades. Chacune des brigades comprend en outre deux escadrons de cavalerie ; les escadrons du 10^e dragons sont adjoindes aux brigades de la 33^e division, ceux du 9^e chasseurs aux brigades de la 34^e division.

A chaque division est attachée une compagnie du 17^e bataillon du génie, en garnison à Montpellier. La 1^{re} compagnie, affectée à la 33^e division, arrivera à Gimont le 14 septembre et à Mauvezin le 16. La 2^e compagnie, affectée à la 34^e division arrivera le 13 septembre à Muret et le 14 à Rieumes.

En principe, les cantonnements de l'artillerie, de la prévôté, du génie et des différents services seront déterminés par les directeurs des manœuvres, sauf les exceptions ci-après.

On connaît déjà les cantonnements fixés pour les journées des 11 et 12.

Voici les cantonnements « probables » désignés pour la durée des manœuvres et pour le retour des troupes dans leur garnison :

10^e dragons. — Le 13 septembre à Gimont ; le 14 à Mauvezin et à Cadour ; le 15 à Beaumont et à Caussé ; le 16 à Cologne et à Mauvezin ; le 17 à l'Isle-Jourdain ; du 18 au 21 à Segonfielle.

9^e chasseurs. — Du 12 au 16 septembre inclus, tout le régiment est réuni à Bérat, le 17 à Saint-Lys ; du 18 au 21 à Segonfielle.

7^e rég. d'infanterie. — Le 13 et le 14 à Castelsarrasin, le 15 à Beaumont, le 16 à Cologne, les 17 et 18 à l'Isle-Jourdain ; du 19 au 21 à Brax.

9^e rég. d'infanterie. — Le 13 et le 14 à Auvil-

lar, le 15 à Beaumont, le 16 et le 17 mêmes cantonnements que le 7^e rég., le 18 et le 19 à Pujaudran, du 19 au 21 à l'Isle-Jourdain.

11^e et 20^e rég. d'infanterie. Les 13 et 14 à Verdun ; le 15 à Cax ; le 16 à Mauvezin ; les 17 et 18, à l'Isle-Jourdain ; du 19 au 21, ces régiments sont répartis entre Lasserre, Pradère et Mérenville.

83^e rég. d'infanterie. — Du 13 au 16, à Poucharramet.

126^e rég. d'infanterie. — Du 13 au 16, à Saint-Clair et Labastidet.

Les deux régiments de la 67^e brigade sont concentrés avec les 59^e et 88^e rég., les 17 et 18 à Saint-Lys, pour les manœuvres de division.

Les 19, 20 et 21 septembre, les 83^e et 126^e régiments sont répartis entre La Salvetat et Plaisance ; le bataillon du 83^e rég., en garnison à Saint-Gaudens, est cantonné à Seysses.

59^e rég. d'infanterie. — Du 13 au 16, à Rieumes ; les 17 et 18, à Saint-Lys ; le 19, à Fontenilles, les 20 et 21, à l'Isle-Jourdain.

88^e rég. d'infanterie. — Du 13 au 16, à Rieumes ; les 17 et 18, à Saint-Lys ; le 19, à Fontenilles ; les 20 et 21, à l'Isle-Jourdain.

Artillerie. — Le 14 septembre, six batteries à Grenade ; le 15, trois batteries à Beaumont et trois batteries à Brignemont ; le 16, trois batteries à Cologne et trois à Mauvezin. — Du 12 au 16, six batteries au Lherm — Les 17, 18 et 19, six batteries à l'Isle-Jourdain ; les 20 et 21, six batteries à Colomiers ; les 17 et 18, six batteries à Saint-Lys ; du 19 au 21, six batteries à Léguevin.

Tels sont les cantonnements probables, sauf modifications ultérieures ordonnées par les directeurs des manœuvres.

La 33^e division effectuera les manœuvres de brigade et de division les 17 et 18 septembre. Le 15, repos pour la 33^e division.

C'est du 14 au 18 que la 34^e division exécutera des manœuvres de division.

Les manœuvres d'ensemble des deux divisions réunies auront lieu, les 19 et 20 septembre, contre un ennemi figuré, dans le secteur l'Isle-Jourdain, Saint-Lys et Léguevin.

La revue d'honneur sera passée le mercredi 20 septembre, dans l'emplacement du même secteur qui sera désigné par le général en chef.

Le jeudi 21 septembre, repos pour toutes les troupes.

Le vendredi, 22, rentrée à Toulouse des troupes de la garnison. C'est probablement ce jour-là que le général Fabre fera à Toulouse l'entrée solennelle prescrite par les règlements.

Etapas fixées pour le retour des troupes dans leurs garnisons, à partir du 22 septembre :

10^e dragons : Grisolles, Montauban (23 septembre).

9^e chasseurs : Gimont, Auch (23 septembre).

7^e d'infanterie : Grenade, Montauban, Castelnaud, Cahors (25 septembre).

9^e d'infanterie : Mauvezin, Fleurance, Astafort, Agen (25 septembre).

11^e d'infanterie : 1^{re} Grenade, Montauban. — 2^e Ondes, Castelsarrasin.

20^e d'infanterie : 1^{re} Castelnaud-d'Estrétefonds, Montauban. — 2^e Mauvezin, Fleurance, Condom, Lavardac, Tonneins, Marmande (27 septembre).

83^e d'infanterie : Carbonne, Saint-Martory, Saint-Gaudens.

59^e d'infanterie : Muret, Auterive, Pamiers (24 septembre), Foix (25 septembre).

88^e d'infanterie : Gimont, Auch (23 septembre) Mirande (24 septembre).

C'est dès la rentrée des troupes dans leur garnison que seront libérés les hommes de la classe 1889.

Nos compatriotes

M. Auricoste, chef de division à la préfecture de Mende, fils d'une honorable famille de cultivateurs de la commune d'Ussel, a été élu député dans la Lozère où il s'était fixé depuis longtemps.

Ecole de St-Cyr

Nous sommes heureux d'apprendre que MM. Pignères, Masson et Miquel, anciens élèves du Lycée de Cahors, viennent d'être reçus à l'Ecole militaire de St-Cyr.

Les Russes en France

Conformément au vœu émis par le conseil général des Basses-Alpes, M. François Deloncle a adressé au ministère de l'intérieur le télégramme suivant :

« Nous proposons que le 13 octobre, date de la visite de l'escadre russe à Toulon, soit célébré dans toute la France comme une fête nationale. Les crédits nécessaires peuvent être obtenus par décret en conseil d'Etat. La Chambre nouvelle les votera par acclamation. »

Les réservistes et la vendange

Nous apprenons qu'en raison de l'importance des vendanges cette année, par une décision qui aurait pu être prise avant le départ des intéressés pour rejoindre leurs régiments, le ministre de la guerre vient d'envoyer l'ordre d'accorder des sursis d'appel dans la proportion de dix pour cent aux réservistes sous les drapeaux qui appartiennent aux régions viticoles et qui formulèrent immédiatement leur demande.

La chaussure du trouper

Les réservistes et les territoriaux apprendront avec satisfaction que la question de la chaussure vient d'être résolue dans des conditions qui sup-

priment la plupart des aléas de l'entrée en campagne.

Tous les hommes rappelés par la mobilisation auront le droit à leur arrivée au corps de se présenter avec leurs chaussures usuelles du moment où elles seront du modèle réglementaire et reconnues susceptibles de faire un bon service de guerre, elles seront immédiatement payées 11 fr. 25 par les trésoriers des régiments.

La perspective de ne pas rester en route et de mettre en poche une somme assez rondelette pour un soldat, déterminera les réservistes et les territoriaux à se munir de chaussures chez le cordonnier de leur village.

L'administration de la guerre, estime que les approvisionnements de mobilisation vont pouvoir être diminués de 500,000 paires de chaussures.

Douelle

Le nommé Moles Joseph, âgé de 17 ans, domestique, voulut se baigner dans le Lot aussitôt après avoir mangé.

Il ne fut pas dans l'eau qu'il s'enfonça. Des voisins accoururent à son secours mais ne repêchèrent que son cadavre.

Crayssac

Un jeune homme de Crayssac, Jean-Joseph Moles, âgé de 17 ans, qui avait commis l'imprudence d'aller se baigner dans le Lot, près de Parnac, s'est également noyé.

Prunes

Agen. — Le marché de samedi a été contrarié par la pluie de la matinée. L'apport a été de 400 quintaux environ. Les 50/55 fruits étaient en bien petit nombre.

Les expéditions sont nulles, en quelque sorte les acheteurs ont en grande partie les prunes en magasin.

La vente a été lente. Voici les prix pratiqués : 60/65 fruits au demi-kilo, 30 fr. les 50 kil ; 70/75, 25 fr. ; 80/85, 18 fr. ; 90/95, 14 fr. ; 100/105, 11 et 12 fr. ; 120/125, 8 et 9 fr. ; communes choix, 10 fr. ; faures, 10 fr.

Villeneuve-sur-Lot. — Environ 1,500 quintaux de prunes : 50/55 fruits au demi-kilo, 38 fr. ; 60/65, 30 fr. ; 70/75, 25 fr. ; 80/85, 20 fr. ; 90/95, 15 fr. ; 100/105, 10 à 12 fr. ; 120/125, 8 fr. ; fretins de 5 à 6 fr.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Monsieur A. COLLIÈRE, médecin-dentiste à Toulouse, successeur de M. I. TRAZIT, sera à Cahors les 16 et 17 courant, et par la suite les 2^e et 4^e samedi de chaque mois. Il recevra rue du Parc, maison Gervais Cayla.

BULLETIN FINANCIER

Le 3 0/0 tout d'abord s'est inscrit à 99.55 pour tomber à 99.47 ; c'est une bien faible différence comme on le voit, aux cours de clôture d'hier.

Le 4 1/2 est à 104.60. Pour les fonds étrangers, l'Étranger a un peu faibli à 64 1/16. Nous revoyons le Turc à 22.10, ex-coupon de 50 centimes.

Le Hongrois est sans changements à 94 1/2, les fonds russes sont moins fermes ; l'Orient à 68.32 et le Rouble 1891 à 87.75.

Les nouvelles de Londres sont bonnes. La liquidation y commence bien et tout fait espérer qu'il n'y aura pas de difficultés au moment des règlements de comptes.

Les Consolidés sont comme hier à 98 1/8. Peu d'affaires sur le marché des sociétés de crédit.

La Banque de France coté 4090. Le Crédit Foncier se négocie entre 977 et 980. Le Crédit Lyonnais fait 775. La Banque de Paris est bien tenue à 643. Le Surz gagne aujourd'hui 5 fr. à 2720.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comme suit les itinéraires A, B et C, déterminés en ce sens :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1° Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2° Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1° Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

Table with 4 columns: GARES de départ, ITINÉRAIRE A, ITINÉRAIRE B, ITINÉRAIRE C. Rows include Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, au prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 10 septembre 1893. — M. L. Néron : Le Rachat d'une mère. — Hector Malot : Complices (suite). — Pierre Sales : Marquis de Trevenec (suite). — Louis Bousson : Chasseurs canadiens (suite). — Théodore Cahu : Second mariage (suite). — M.-E. Braddon : Les mystères de minuit (suite).

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur CAMBORNAC, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de BARRIQUES de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant original pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse. Columns: Station, Class (OMNIBUS, EXPRESS), Time. Rows include Paris, Brive, Souillac, Cahors, Montauban, Toulouse.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris. Columns: Station, Class (EXPRESS, OMNIBUS), Time. Rows include Toulouse, Montauban, Cahors, Brive, Paris.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos. Columns: Station, Class (Omnibus, Poste, Omnibus), Time. Rows include Cahors, Libos, Paris.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors. Columns: Station, Class (Poste, Omnibus, Omnibus), Time. Rows include Libos, Cahors, Paris.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac. Columns: Station, Class (Omnibus, Omnibus, Omnibus), Time. Rows include Cahors, Capdenac, Libos.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors. Columns: Station, Class (Omnibus, Omnibus, Omnibus), Time. Rows include Capdenac, Cahors, Libos.



OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS FOURNITURES pour le DÉCOUPE FABRIQUE de TOURS, SOIES à DÉCOUPER (PLUS de 70 Modèles), Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils. Tarif-Album de plus de 300 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes. MACHINES de 1er ORDRE et tous accessoires, Tarif spécial et demande à A. TIERSOT, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULOMNIERS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUERISON

Certain et Radical de toutes Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÈME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Avenue d'Alsace, 10, à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en Vitrierie Henri SÉGUY tous genres Faux bois Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement Marbre Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.